

# Arrêté n°AR-23089-2024-00039

## ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT POUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GENUILLAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L132-10 et L522-24 à L522-30,

Vu le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales et notamment l'article 11,

Vu le décret N° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et notamment l'article 12-2,

Vu l'arrêté en date du 23 novembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Monsieur... *AUJEAN Jean-Michel*  
Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

Madame... *LATIER Jennifer*  
Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	1

**ARTICLE 2** : L'Autorité Territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud CS 40410, 87000 Limoges Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse qui en assurera la publicité.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse  
023-212308902-20241007-AR2308920240039-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/10/2024  
Publié le : 08/10/2024

Fait à *Genouillac*  
le *07 octobre 2024*

Le MAIRE,

*Jean-Claude AUROUSSEAU*

